

# REFORME DU COLLEGE 2016

# FORMER OU PUNIR ? Une « formation » à l'image d'une réforme rejetée



Fragilisée par un rejet massif et persistant à la réforme qu'elle envisage pour 2016, la Ministre encourage les rectorats à « formater » enseignants et CPE, car ils n'ont visiblement pas perçu les aspects positifs du projet (sic).

Le rectorat a donc élaboré un plan de « formation » piloté et organisé localement par le chef d'établissement, chargé de convaincre 5 collègues (les « formateurs-relais ») d'avoir l'audace d'expliquer aux autres une réforme rejetée par la majorité des enseignants et des parents.

<i>Septembre-octobre</i>	Période de <b>recrutement de « formateurs-relais » par les principaux</b> . Le nombre de 5 semble déjà abandonné.
<i>Pendant les Vacances de Toussaint</i>	Pour les « formateurs-relais » : 2 jours de formation académique (+ une journée après les vacances)
<i>De janvier à juin 2016</i>	<b>Pour tous les collègues de l'établissement : 6 journées de réunions</b> (dont 2 mercredis), placées par les principaux <b>en dehors du temps de service</b> (en soirée notamment !), et « animées » par les formateurs-relais ...

## POUR LE SNES, ENTRAVER LA FORMATION ENVISAGEE PERMET DE MANIFESTER NOTRE REJET DE CETTE REFORME, TOUT EN LUTTANT CONTRE SA MISE EN OEUVRE

### Nos disciplines et notre métier dans le collimateur **LA REFORME QUI PUNIT**

Pour nous contraindre à subir de beaux discours sur les prétendues « bonnes pratiques », le rectorat a interdit à tous enseignants en collège de s'inscrire aux actions disciplinaires du PAF, et aux CPE de participer à leurs formations décentralisées. C'est le cœur de la réforme : discréditer les disciplines, **imposer de « travailler autrement » en amputant les horaires disciplinaires pour financer AP et EPI.**

**SIGNER L'APPEL C'EST  
REFUSER DE REMETTRE EN  
CAUSE L'ENGAGEMENT ET LA  
PROFESSIONNALITE DES  
COLLEGUES**

### Une formation pyramidale **LA REFORME QUI HUMILIE**

La « liberté des équipes » et « l'autonomie » mise en avant par la Ministre sont des leurres : le chef d'établissement est considéré comme l'animateur de l'équipe pédagogique, ce qui le rendrait légitime pour choisir des « formateurs » ! Une façon de mettre en place l'idée de **hiérarchie intermédiaire, au cœur de la réforme.**

**SIGNER L'APPEL C'EST  
REFUSER D'ETRE LE  
ROUAGE D'UNE REFORME  
REJETEE PAR 80% DE LA  
PROFESSION**

### Un avant-goût de réunionite **LA REFORME QUI PRESSURE**

Pressé par le principal syndicat des principaux et proviseurs, le ministère incite les rectorats à dégager **des créneaux de réunions hors du temps de service, pour y discuter réforme et programmes.** La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 (d'application de la réforme) encourage de la même façon les chefs d'établissement à « s'employer à dégager des plages horaires libres communes » dans les futurs emplois du temps ...

**SIGNER L'APPEL C'EST  
REFUSER D'ETRE COMPLICE  
DE L'ALOURDISSEMENT  
DE LA CHARGE DE TRAVAIL**